



Participez!

Conseils pratiques pour que le nouveau modèle de financement ait l'impact dont les communautés ont besoin

DÉFINITION DE TERMES EMPLOYÉS PAR LE FONDS MONDIAL :

Les **populations clés** sont des groupes qui sont davantage touchés pour une des trois maladies et/ou qui y sont plus vulnérables, en raison d'une combinaison de facteurs biologiques, socioéconomiques et structurels, auxquels s'ajoute pour ces personnes un accès limité aux services de prise en charge du fait de violations des droits de l'homme, d'une privation systématique des droits et d'une criminalisation des comportements. Ainsi, toutes les personnes vivant avec le VIH et toutes celles qui sont atteintes de tuberculose, ou qui ont survécu à la maladie, entrent dans cette définition. Les groupes énumérés ci-dessous sont considérés comme des populations clés.

VIH

- Les homosexuels et bisexuels masculins, et tous les autres hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes
- Les personnes transgenres (en particulier les femmes transgenres)
- Les consommateurs de drogues injectables
- Les professionnel(le)s du sexe

Tuberculose

- Les détenus et les personnes incarcérées
- Les personnes qui vivent avec le VIH
- Les migrants, les réfugiés et les populations autochtones

Paludisme

- Les réfugiés
- Les personnes déplacées dans leur propre pays
- Les populations autochtones qui vivent dans des zones d'endémie palustre

Les **populations vulnérables** sont des groupes qui ne répondent pas aux critères ci-dessus, mais sont plus vulnérables aux trois maladies ou en subissent davantage les conséquences. Il peut s'agir de personnes vulnérables du fait de leur situation ou du contexte, de personnes confrontées à des inégalités et aux préjugés, et d'individus marginalisés ou dont les droits sociaux et culturels, entre autres, sont restreints. Les groupes mentionnés ci-après en sont des exemples.

- Les orphelins
- Les enfants des rues
- Les personnes vivant dans une extrême pauvreté
- Les personnes handicapées
- Les travailleurs mobiles
- Les filles
- Les femmes enceintes

Dans le document, le terme « populations clés » englobe tous les groupes mentionnés ci-dessus. Le Fonds mondial a conscience du fait que les populations clés sont au cœur de la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme

Table des matières

COMPRENDRE LE NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT	4
Dialogue au niveau du pays	4
Plans stratégiques nationaux	5
Note conceptuelle	6
Financement final	7
Établissement de la subvention	7
Approbation définitive et mise en œuvre de la subvention	7
Soutien à une programmation axée sur les communautés, les droits et le genre dans le nouveau modèle de financement	7
DE QUELLE MANIÈRE LA SOCIÉTÉ CIVILE PEUT-ELLE PRENDRE PART AU DIALOGUE AU NIVEAU DU PAYS?	8
Agir maintenant	8
Objectifs et principes des réunions de représentants de la société civile	9
Conseils pratiques pour un processus inclusif et fructueux	9
DE QUELLE MANIÈRE LA SOCIÉTÉ CIVILE PEUT-ELLE PARTICIPER À L'ÉLABORATION D'UNE NOTE CONCEPTUELLE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SUBVENTION?	13
Principes d'une participation à l'élaboration d'une note conceptuelle	13
Conseils pratiques pour assurer un processus inclusif	13
Participation à l'établissement d'une subvention	14
ANNEXE : EXEMPLE D'ORDRE DU JOUR D'UNE RÉUNION ORGANISÉE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION NATIONALE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	15



Introduction

Le Fonds mondial est en train de déployer une nouvelle démarche de financement des programmes dans le but de s'assurer que les efforts entrepris pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme ont un impact maximal. Cette démarche est connue sous le nom de « nouveau modèle de financement ». Pour plus d'informations à ce sujet, rendez-vous sur : <http://www.theglobalfund.org/fr/fundingmodel>

Ce nouveau modèle de financement a notamment pour caractéristique de donner plus de place à la société civile, aux communautés et aux populations clés afin de participer à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre des programmes qui affectent leur vie.

Les organisations de la société civile, les communautés et les populations clés peuvent désormais prendre des mesures pour s'assurer qu'elles jouent un rôle actif dans l'élaboration des demandes de financement adressées au Fonds mondial. Ce guide succinct fournit des conseils sur la façon dont elles peuvent participer au processus.

Comprendre le nouveau modèle de financement

Ce schéma illustre les principales étapes du processus mis en place dans le cadre du nouveau modèle de financement. Le but de ce document est de résumer le nouveau modèle et d'examiner où, quand et comment la société civile peut et doit participer à ce processus. Des informations détaillées sur le nouveau modèle de financement sont disponibles sur le site web.

Par le passé, le Fonds mondial lançait des appels à propositions, lesquelles devaient généralement lui être soumises dans un délai d'un an. Un des principaux changements avec le nouveau modèle de financement consiste à proposer chaque année plusieurs « créneaux » d'examen des demandes, afin que les candidats puissent soumettre leurs demandes à la date qui leur convient le mieux en fonction de leurs autres calendriers de planification et de financement.

Dans un premier temps, les pays sont incités à chiffrer l'ensemble des besoins non satisfaits en matière de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien, une démarche appelée « présentation exhaustive des besoins ». Chaque pays recevra du Fonds mondial une indication du montant du financement auquel il peut prétendre. Ce montant englobe les trois maladies (le cas échéant) et le renforcement des systèmes de santé. Dans chaque pays, il faudra ensuite un accord sur la répartition du financement entre les trois maladies et le renforcement des systèmes de santé. Les pays sont également encouragés à faire preuve d'audace et à demander des fonds supplémentaires, afin de présenter des dossiers ambitieux.

Plan stratégique national défini par le pays

Note Conceptuelle

Le Fonds mondial offrira son soutien et fera part de ses réactions aux candidats tout au long du processus, afin d'augmenter les chances d'aboutir à des programmes ayant un impact marqué.

Le nouveau modèle de financement comporte un autre changement important qui vise à accroître l'impact des programmes. Le Fonds mondial tient en effet à s'assurer de la participation significative de toutes les parties prenantes – en particulier des représentants des organisations de la société civile et des populations clés – aux processus de demande de

DIALOGUE AU NIVEAU DU PAYS

Le dialogue au niveau du pays est un terme qui désigne une concertation permanente menée au niveau national dans le but d'élaborer des stratégies visant à lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et à renforcer les systèmes de santé et les systèmes communautaires. Il ne s'agit pas d'un processus figé et défini, ni d'une démarche propre au Fonds mondial. Il correspond plutôt à une série de consultations comprenant notamment la planification stratégique nationale, les examens des programmes et les examens à mi-parcours. Il comporte également des consultations spécifiques à la préparation de demandes de financement auprès du Fonds mondial, qui prennent en compte l'ensemble des besoins non satisfaits en matière de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien.

Le Fonds mondial attend des demandes de financement qu'elles s'appuient sur un vaste processus de dialogue ouvert et transparent au niveau national, incluant notamment : les ministères de la santé, des finances et du plan; le secteur privé; le secteur public; la société civile; des spécialistes des droits de l'homme; des réseaux issus des populations clés et des organisations de femmes; des personnes parmi les plus vulnérables aux trois maladies et les plus touchées par elles; d'autres partenaires techniques et financiers, y compris le Fonds mondial. Ce dernier estime qu'une forte participation des organisations de la société

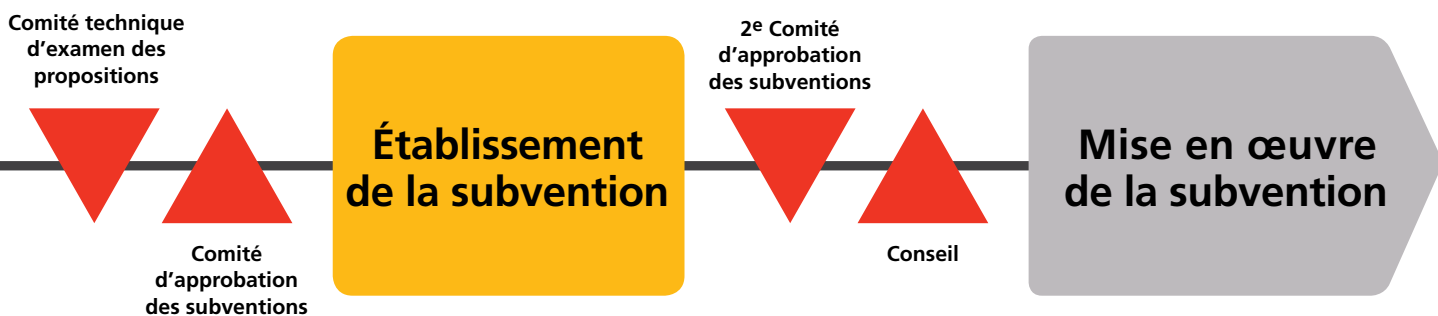
civile, en particulier des populations clés, des organisations de défense de l'égalité de genre et des droits des femmes, des organisations de défense des droits de l'homme et des organisations à assise communautaire, est indispensable à l'efficacité du processus consultatif.

Les instances de coordination nationale sont tenues de s'appuyer sur cette concertation nationale pour élaborer les demandes de financement soumises au Fonds mondial. Cela permet également de s'assurer que les groupes peu ou pas représentés dans l'instance de coordination nationale pourront participer de manière significative au processus et donner leur avis sur la demande de financement. Il s'agit en outre de veiller à ce que les obstacles à l'accès aux services de santé soient examinés et pris en compte.

À ce titre, la démarche de dialogue au niveau du pays concerne tous les aspects des subventions du Fonds mondial, du débat sur les priorités nationales jusqu'à la mise en œuvre et au suivi stratégique de la subvention, en passant par la préparation et la négociation des demandes de financement.

Pour plus d'informations sur le dialogue au niveau du pays, consulter le site web du Fonds mondial: <http://www.theglobalfund.org/fr/fundingmodel/process/>

Dialogue permanent au niveau du pays



financement et de mise en œuvre des subventions. L'instance de coordination nationale reste le principal organe concerné par la préparation des demandes et le suivi stratégique des subventions à l'échelon national, mais le nouveau modèle de financement reconnaît la nécessité de collaborer avec des intervenants extérieurs à l'instance dans un dialogue permanent au niveau du pays.

PLANS STRATÉGIQUES NATIONAUX

Autre élément important du nouveau modèle de financement, le Fonds mondial apportera son soutien à des notes conceptuelles qui s'appuient sur des plans stratégiques nationaux solides, chiffrés et aux priorités bien établies pour une maladie spécifique. Le Fonds mondial demande à ce que les plans stratégiques nationaux et la stratégie nationale de santé, qui serviront de base au financement, soient élaborés par toutes les parties concernées (y compris les populations clés), et conformément aux normes et directives internationales en la matière. Ils devront également démontrer une bonne compréhension, d'une part, de l'épidémie nationale basée sur des données épidémiologiques ventilées par âge et par sexe, avec des analyses spécifiques portant sur les droits de l'homme, les questions de genre et les populations clés, et, d'autre part, des autres obstacles qui entravent l'accès aux services de santé.

Le Fonds mondial reconnaît que certains plans stratégiques nationaux ne sont pas très solides selon ces critères, mais que cela ne devrait pas empêcher d'accéder à des financements urgents. Si tel est le cas, les candidats pourront procéder à l'examen du plan stratégique concerné au niveau du pays et y apporter des améliorations jusqu'à ce qu'il devienne une base acceptable pour une demande de financement. Sinon, dans le cas où un pays ne dispose pas d'un plan stratégique national solide pour lutter contre le sida, un « dossier d'investissement »

pourra être constitué avec l'aide du Programme commun des Nations Unies pour le VIH/sida (ONUSIDA) afin d'appuyer la demande du pays auprès du Fonds mondial¹. Pour le paludisme et la tuberculose, les pays pourront demander à des partenaires de les aider à mettre au point une présentation exhaustive des besoins prioritaires (une procédure similaire au dossier d'investissement pour le VIH) si le plan stratégique national est particulièrement faible. L'examen et l'actualisation des plans stratégiques nationaux font partie du processus de dialogue au niveau du pays. D'ailleurs, il n'est pas obligatoire d'attendre le cycle normal d'examen des plans stratégiques nationaux avant d'adresser une demande de financement au Fonds mondial. Les faiblesses techniques peuvent et doivent être corrigées lors du dialogue au niveau du pays, de sorte que les pays n'aient pas à attendre avant d'obtenir le financement dont ils ont besoin.

Divers organismes donateurs fournissent un appui et une assistance techniques pour renforcer les plans stratégiques nationaux ou pour procéder à l'analyse nécessaire à la préparation d'une note conceptuelle solide. Par ailleurs, le Fonds mondial autorisera les pays à réaffecter jusqu'à 150 000 USD provenant de subventions en cours à ce travail de renforcement ou de préparation, si l'instance de coordination nationale en fait la demande.

Avec l'importance accordée par le Fonds mondial à des demandes de financement fondées sur des plans stratégiques nationaux solides, la société civile et les populations clés ont une occasion unique de faire entendre leurs voix, dans la mesure où leur participation significative à l'élaboration ou à l'examen des plans stratégiques nationaux est justement l'un des principaux critères de solidité de ces plans. Le but, à terme, est de voir le processus d'élaboration des plans stratégiques nationaux devenir de plus en plus inclusif.

¹ Pour plus d'informations, se reporter à la note d'information du Fonds mondial intitulée Investissement stratégique pour la lutte contre le VIH, accessible à l'adresse suivante : <http://www.theglobalfund.org/fr/fundingmodel/support/infonotes/>



NOTE CONCEPTUELLE

Les demandes de financement soumises au Fonds mondial au titre du nouveau modèle de financement sont présentées sous la forme d'une note conceptuelle, moins détaillée que les propositions présentées dans le cadre de l'ancien système. Dans le nouveau modèle de financement, les aspects détaillés de la subvention (étape appelée « établissement de la subvention ») ne sont développés qu'une fois les notes conceptuelles examinées (le processus d'examen et l'étape d'établissement de la subvention sont décrits plus bas). L'instance de coordination nationale est chargée de préparer les notes conceptuelles en fonction des conclusions du dialogue, puis de les soumettre au Fonds mondial. Chaque pays ne peut présenter que quatre notes conceptuelles (une pour chacune des trois maladies plus une pour le renforcement des systèmes de santé) sur la période 2014-2016, de sorte qu'il importe de bien respecter le calendrier. Comme par le passé, les instances de coordination nationale doivent remplir certaines conditions² pour pouvoir soumettre une note conceptuelle. Parmi celles-ci figurent notamment le caractère ouvert et transparent de la procédure d'élaboration de la note conceptuelle (critère d'admissibilité n° 1) et une participation accrue des populations clés à ces instances (critère d'admissibilité n° 4). Ces conditions ont été mises à jour récemment. Des informations complémentaires à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.theglobalfund.org/fr/ccm/>



² Une description complète des critères d'admissibilité des instances de coordination nationale est donnée à l'adresse suivante : <http://www.theglobalfund.org/fr/ccm/guidelines/>

LES NOTES CONCEPTUELLES COMPORTENT QUATRE SECTIONS:

Section 1 :

Contexte du pays. Présentation d'une analyse du contexte épidémiologique national, en mettant l'accent sur les limites des systèmes de santé et communautaires et sur les obstacles en matière de droits de l'homme et de genre qui empêchent d'accéder aux services de santé.

Section 2 :

Paysage de financement, complémentarité et viabilité. Description des financements existants et prévus pour le programme national sur la période de subvention proposée. Cela permet aux examinateurs de comprendre les engagements existants et futurs dans la lutte contre la ou les maladies, d'évaluer le respect des exigences en matière de financement de contrepartie et de déterminer les déficits de financement du programme national. Le terme de « complémentarité » fait référence au principe selon lequel le financement du Fonds mondial vient compléter, et non remplacer, d'autres sources de financement.

Section 3 :

Demande de financement. En s'appuyant sur l'analyse fournie, le candidat classe ses besoins de financement par le Fonds mondial par ordre de priorité.

Section 4 :

Modalités de mise en œuvre et évaluation des risques. Après avoir défini les interventions comprises dans la demande de financement proposée, le candidat doit identifier et décrire les principales organisations participant à la mise en œuvre et au suivi stratégique de la subvention.

Le modèle de note conceptuelle et des conseils plus détaillés sont disponibles sur la page des dossiers de candidature, à l'adresse suivante : <http://www.theglobalfund.org/fr/fundingmodel/single/applicationmaterial/>

Les notes conceptuelles doivent être préparées sur la base de plans stratégiques nationaux solides et d'un dialogue inclusif au niveau du pays. Une fois les notes soumises au Fonds mondial, il est important que la société civile et les populations clés continuent de participer au processus de finalisation des notes conceptuelles et d'établissement des subventions par l'intermédiaire de leurs représentants au sein de l'instance de coordination nationale.

FINANCEMENT FINAL

Une fois la note conceptuelle soumise, sa qualité et son bien-fondé technique sont évalués par un groupe d'experts indépendants, le Comité technique d'examen des propositions. Si celui-ci est satisfait de la qualité de la note conceptuelle, il émet une recommandation de financement à l'intention du Comité d'approbation des subventions. Cependant, le Comité technique d'examen des propositions peut également décider qu'une note conceptuelle n'est pas encore prête. Il peut par exemple faire parvenir ses commentaires à l'instance de coordination nationale et lui demander de présenter une nouvelle version de la note conceptuelle.

Le Comité d'approbation des subventions est constitué de hauts responsables du Fonds mondial et de représentants des partenaires techniques, y compris des communautés. En fonction de la recommandation faite par le Comité technique d'examen des propositions, le Comité d'approbation des subventions décide du montant final accordé à une candidature, qui servira de base à l'établissement de la subvention.

Neuf dates de soumission ont été fixées pour la période 2014-2016. Pour plus de précision, consulter l'adresse suivante : <http://www.theglobalfund.org/fr/fundingmodel/single/dates/>

ÉTABLISSEMENT DE LA SUBVENTION

L'établissement de la subvention est la procédure par laquelle une note conceptuelle examinée par le Comité technique d'examen des propositions et par le Comité d'approbation des subventions est transposée en un accord de subvention, lequel régira le décaissement des fonds. Le Secrétariat du Fonds mondial collabore avec les organisations choisies par les instances de coordination nationale pour gérer les subventions (les bénéficiaires principaux) à l'élaboration d'un cadre de résultats, d'un budget et d'un plan de travail.

Le dialogue au niveau du pays est également une partie importante de la procédure d'établissement des subventions. Il vise à s'assurer que les avis des bénéficiaires des programmes et les orientations pratiques et techniques sont pris en compte dans la conception détaillée de ces programmes. La participation des représentants de la société civile et des populations clés est donc essentielle à ce stade et peut prendre plusieurs formes : en tant que bénéficiaires principaux ou sous-bénéficiaires (s'ils ont été retenus pour assumer ce rôle), en tant que membres de l'instance de coordination nationale et en tant que participants au dialogue au niveau du pays.

APPROBATION DÉFINITIVE ET MISE EN ŒUVRE DE LA SUBVENTION

Avant que le premier décaissement ne puisse intervenir, les accords de subvention formulés pendant la procédure d'établissement sont soumis à un examen final par le Comité d'approbation des subventions, puis à l'approbation du Conseil d'administration du Fonds mondial.

Grâce au nouveau modèle de financement, le Fonds mondial prévoit un raccourcissement considérable du délai entre le début de la préparation d'une demande de financement et le premier décaissement. Même si cette durée est susceptible de varier considérablement d'un pays à l'autre, on estime qu'il s'écoulera en moyenne 10 à 12 mois entre la préparation d'une note conceptuelle et l'approbation par le Conseil d'administration.

Lorsque les subventions commencent à être mises en œuvre, les organisations de la société civile, notamment les organisations travaillant sur l'égalité de genre et les populations clés, doivent continuer à participer au processus, en tant que maîtres d'œuvre (par exemple comme bénéficiaire principal ou sous-bénéficiaire) ou en tant que parties prenantes du suivi stratégique des subventions (au travers de l'instance de coordination nationale et du dialogue permanent au niveau du pays).

SOUTIEN À UNE PROGRAMMATION AXÉE SUR LES COMMUNAUTÉS, LES DROITS ET LE GENRE DANS LE NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT

Dans le cadre du nouveau modèle de financement, le Fonds mondial veille particulièrement à ce que chacun puisse accéder à des services de santé de qualité, et ce, sans discrimination. Cela passe notamment par un soutien dans les domaines suivants:

- Le renforcement des systèmes communautaires, de sorte que les communautés puissent assurer le suivi des programmes, mobiliser autour d'elles et plaider en faveur d'un changement;
- La riposte aux trois maladies, en offrant des services de santé en dehors du secteur officiel de la santé et en dotant les organisations communautaires des capacités institutionnelles nécessaires pour leur permettre de remplir ce rôle;
- L'évaluation de l'environnement juridique, la réforme du droit, les services d'aide juridique et des formations sur les droits de l'homme à l'intention des communautés, des fonctionnaires, des forces de police et des agents de santé;
- La défense des droits de l'homme et la surveillance du respect de ces droits;
- Les efforts visant à traiter tous les facteurs qui augmentent la vulnérabilité des femmes – les jeunes femmes et les filles en particulier – et/ou qui limitent leur accès aux services de santé et autres services associés.

Ces composantes programmatiques ont été élaborées pour garantir une prise en compte des préoccupations particulières des organisations de la société civile et des populations clés dans les demandes de financement présentées dans le cadre du nouveau modèle de financement. Vous pouvez en apprendre davantage sur le soutien apporté à ces actions dans les « directives et notes d'information » du Fonds mondial intitulées : La question des femmes, des filles et de l'égalité de genre; Renforcement des systèmes communautaires; Réduction des méfaits pour les consommateurs de drogues injectables; Prise en compte des professionnels du sexe, des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et des personnes transgenres dans le cadre de l'épidémie du VIH; Les droits de l'homme dans le cadre des subventions liées au VIH, à la tuberculose, au paludisme et au renforcement des systèmes de santé.

Des notes d'information portant sur chacune des trois maladies et sur le renforcement des systèmes de santé, disponibles sur la même page web³, contiennent également des informations sur la façon de tenir compte des préoccupations des communautés et des questions relatives aux droits et au genre.

³ Toutes les notes d'information sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.theglobalfund.org/fr/fundingmodel/support/infonotes/>

Comment la société civile devrait-elle participer au dialogue au niveau du pays?

AGIR MAINTENANT POUR PRENDRE DE L'AVANCE SUR LE DIALOGUE AU NIVEAU DU PAYS

Comme le montre la description qui vient d'être faite du nouveau modèle de financement, le Fonds mondial estime que la société civile, et notamment les représentants et les organisations issues des populations clés, ont un rôle à jouer en s'assurant que ce modèle donne des résultats dans les communautés touchées par le sida, la tuberculose ou le paludisme. Le nouveau modèle de financement indique de quelle manière des responsables et autres porte-paroles de la société civile peuvent participer aux différentes étapes d'une demande de financement et faire en sorte que leurs pays remplissent les conditions concernant la préparation de ces demandes dans le cadre d'un processus solide, inclusif et transparent. Les organisations de la société civile peuvent agir dès à présent pour participer et contribuer au débat national, et influencer ainsi le dialogue au niveau du pays. La société civile doit faire preuve d'initiative en organisant des réunions desquelles devront ressortir des contributions significatives tout au long du processus.

Une manière de procéder consiste à mettre en place un processus ouvert aux intervenants en lien avec la société civile, la défense des droits de l'homme, les questions de genre et les populations clés, afin de recenser les besoins non satisfaits dans leurs

communautés et d'identifier les priorités et les principes de la demande présentée par le pays. Leurs recommandations seront ensuite transmises officiellement à l'instance de coordination nationale ainsi qu'à d'autres parties prenantes, et discutées dans le cadre du dialogue au niveau du pays. Les représentants de la société civile qui siègent officiellement à l'instance de coordination nationale devraient participer à ces travaux.

Il est particulièrement important d'entrer en contact avec les populations clés et d'assurer leur représentation directe aux réunions, dans la mesure où celles-ci sont souvent exclues des processus officiels ou gouvernementaux, y compris ceux dirigés par l'instance de coordination nationale. Ces populations généralement exclues sont les homosexuels masculins et les autres hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les femmes transgenres, les professionnels du sexe et les consommateurs de drogues injectables, ainsi que les personnes touchées par les maladies. Il existe aussi d'autres groupes qui sont souvent exclus ou très peu représentés dans les processus nationaux, à l'instar des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des peuples autochtones, de la population carcérale et des migrants. Dans les pays où ces groupes tombent sous le coup de la loi ou sont victimes de discrimination ou marginalisés, un tel processus dirigé par la société civile peut leur permettre de se faire entendre de l'instance de coordination nationale sans prendre de risques et de voir leurs priorités finalement prises en compte dans la note conceptuelle.



OBJECTIFS ET PRINCIPES DES RÉUNIONS DE REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Des représentants venus de toutes les régions et de tous les groupes constitutifs – notamment des personnes issues des populations clés et des personnes vivant avec le VIH, la tuberculose ou le paludisme ou touchées par ces maladies – doivent participer à ces réunions au cours desquelles seront identifiés les besoins non satisfaits dans leurs communautés ainsi que les mesures à financer en priorité.

Cette démarche doit être inclusive, ouverte et transparente. Les priorités en matière de financement doivent être déterminées sur la base des données épidémiologiques les plus récentes. Le processus devra également servir à identifier des interventions fondées sur des données probantes pour lutter contre les maladies, y compris des mesures pour s'attaquer aux obstacles recensés en matière de droits de l'homme pour l'accès aux services, ainsi que des approches programmatiques sensibles au genre et transformatrices de genre.

Les réunions seront également l'occasion d'envisager des actions visant à promouvoir le développement de communautés, d'organisations, de groupes, de réseaux et de structures à assise communautaire informés et coordonnés, capables de contribuer à des programmes de santé efficaces, pérennes et responsables, notamment par l'établissement d'un environnement favorable et réactif.

CONSEILS PRATIQUES POUR UN PROCESSUS INCLUSIF ET RÉUSSI

1 Informer l'instance de coordination nationale de l'intention d'organiser la contribution de la société civile au dialogue avec le pays, avec la participation d'une coalition forte et diversifiée d'organisations.

- Idéalement, les membres de la société civile qui siègent à l'instance de coordination nationale devraient diriger cette étape. L'instance pourra être informée par écrit dans une lettre décrivant le processus et montrant l'important soutien apporté à cette initiative par un large éventail d'organisations de la société civile, dont les signatures pourront être ajoutées sur le document.
- Veillez à indiquer clairement dans la lettre qu'il ne s'agit nullement d'un processus concurrent ou parallèle et expliquez au contraire que les réunions permettront à la société civile de formuler des recommandations de qualité étayées par des données probantes, qui alimenteront le dialogue au niveau du pays.
- Portez une attention particulière à la manière d'intégrer les groupes « sous-consultés » au processus dès le début. Au sein même de ces populations clés, il peut y avoir des personnes qui ne sont pas suffisamment consultées, les jeunes et d'autres groupes marginalisés par exemple. Il peut également s'agir des femmes et des hommes qui vivent avec le VIH, si ces personnes ne sont pas représentées au niveau de l'instance de coordination nationale.
- Pensez à utiliser Internet ou les médias sociaux pour travailler avec les communautés qui n'ont pas la possibilité de se déplacer facilement pour assister aux réunions.
- Assurez-vous de pouvoir répondre aux besoins de communautés spécifiques pour permettre la participation de ces groupes. Par exemple, veillez à ce que les consommateurs de drogues puissent avoir accès à de la méthadone; assurez-vous qu'une urgence médicale concernant un participant à la réunion pourra être prise en charge; assurez-vous que des

fonds sont disponibles pour régler les frais de déplacement des représentants qui ne résident pas à l'endroit où se tient la réunion; veillez à ce que les principaux documents soient traduits dans les langues locales; organisez une réunion préparatoire pour les jeunes qui participent pour la première fois à un processus du Fonds mondial.

- Assurez-vous de la participation des organisations de la société concernées par la lutte contre les trois maladies. Plus important encore, veillez à prévoir la participation à ces premières réunions de représentants des personnes vivant avec les maladies, des populations clés et des défenseurs des droits de l'homme et des questions de genre.

2 Former une équipe de planification constituée de membres engagés issus de divers secteurs de la société civile et organiser une première consultation

Cette équipe se chargera de planifier le processus de concertation, qui commencera par une réunion nationale ouverte au plus grand nombre. Les membres de l'équipe devront : aider à trouver un financement pour le processus; dresser la liste des personnes à inviter; établir l'ordre du jour; trouver des animateurs et des intervenants. Ils devront également rassembler la documentation nécessaire qui permettra d'avoir un débat sérieux sur l'état de la riposte aux maladies concernées et sur les faiblesses des systèmes de santé qui l'entravent. Ces documents fourniront les données probantes qui serviront à étayer les discussions sur les priorités nationales recommandées par la société civile. Un exemple d'ordre du jour pour cette première rencontre se trouve à la fin de ce document.

L'équipe de planification devra également aborder des questions spécifiques au pays. Doit-on organiser une concertation nationale de la société civile portant sur les trois maladies, suivie de réunions distinctes pour chaque maladie? Doit-il plutôt y avoir un processus distinct pour chaque maladie? Dans ce dernier cas, l'équipe devra également envisager un débat sur le rôle de la société civile dans l'élaboration de la note conceptuelle relative au renforcement des systèmes de santé nationaux, dans la mesure où les programmes de renforcement offrent de nombreuses occasions d'aborder les préoccupations des communautés, les problèmes de droits de l'homme et les questions de genre. Du fait que cela aura des conséquences sur la manière d'organiser la concertation de la société civile sur les trois maladies, gardez à l'esprit, d'une part, que certains pays ne peuvent pas demander des financements pour toutes les maladies, et d'autre part, que certains pays pourront décider de ne pas soumettre une demande de financement pour les trois maladies en même temps.

Veillez à prévoir la participation à ces premières réunions de représentants des populations clés, et notamment de personnes vivant avec le VIH ou touchées par la tuberculose et le paludisme. Tenez compte des obstacles géographiques et linguistiques ainsi que d'un équilibre entre les genres. Les groupes qui n'ont pas accès à des services de santé – venus par exemple de régions défavorisées ou de zones d'implantation précaires – doivent être représentés. Prévoyez du temps dans la concertation pour recenser les obstacles en rapport avec les droits de l'homme et le genre qui entravent l'accès aux services de santé.

Dans bien des cas, les instances de coordination nationale auront à prendre des décisions difficiles concernant la manière d'obtenir l'impact le plus marqué possible avec des fonds limités. La société civile et les populations clés sont des partenaires importants qui pourront aider les instances de coordination nationale à établir des priorités dans les programmes par rapport aux ressources disponibles. Cela dit, il est important de rappeler que les pays

doivent soumettre au Fonds mondial une présentation exhaustive de leurs besoins, plutôt que de ne demander que la somme qui leur a été allouée. La raison à cela est double : d'une part, une présentation argumentée des besoins peut donner lieu à un financement supplémentaire dit « d'encouragement »; d'autre part, les interventions qui ne figurent pas dans la demande de base, mais qui sont mentionnées dans la présentation exhaustive des besoins peuvent voir leur priorité redéfinie par le Comité technique d'examen des propositions ou le Comité d'approbation des subventions et être intégrées à la subvention principale. Autrement dit, la présentation exhaustive des besoins sera également prise en compte à l'étape de l'examen, et pas seulement le montant que l'instance de coordination nationale aura indiqué pour financer ses priorités dans la demande de base.

3 Organiser des réunions de suivi

Après la première réunion, des équipes de suivi devront se réunir pour discuter des priorités convenues par l'ensemble du groupe. D'autres réunions pourront être organisées par maladie (le cas échéant), par groupe constitutif, par région où les services sont assurés, par thème transversal (qualité des programmes ou égalité de genre, par exemple) ou par groupe de population. Ces réunions de suivi permettront à la société civile de formuler des recommandations plus spécifiques par rapport à ces sous-thèmes.

Les membres de certaines communautés pourront également se sentir plus à l'aise s'ils peuvent s'exprimer au sein de groupes plus restreints et moins visibles. Pour assurer la participation des populations dont les comportements ou les activités tombent sous le coup de la loi, il sera nécessaire de mettre en place des espaces respectant la confidentialité des échanges et garantissant la sécurité des personnes.

4 Débattre des plans stratégiques nationaux

Un point important que les organisations de la société civile doivent aborder dans le cadre de la concertation nationale est l'état actuel des plans stratégiques nationaux concernant la lutte contre les maladies et le renforcement des systèmes de santé. En gardant à l'esprit que le Fonds mondial cherche à soutenir des demandes de financement qui s'appuient dans la mesure du possible sur des stratégies nationales solides, les représentants de la société civile devront se demander si les plans actuels sont:

- à jour au regard des dernières données épidémiologiques et des connaissances les plus récentes sur l'adéquation de la riposte actuelle, y compris en ce qui concerne les obstacles liés aux droits de l'homme
- fondés sur un processus inclusif et multipartite
- correctement hiérarchisés et chiffrés
- fondés des démarches étayées par des données probantes et sur des normes internationales
- sensibles aux normes et aux dynamiques de genre en vigueur qui font courir des risques pour certains groupes.

Si les plans stratégiques nationaux ne sont pas suffisamment conformes à ces principes, les représentants de la société civile doivent alors discuter des mesures à prendre pour y remédier. Si le plan stratégique national doit être examiné ou revu prochainement, il peut alors être opportun de participer à cette démarche et d'utiliser le plan comme base pour adresser une demande de financement au Fonds mondial. Si, en revanche, il est urgent de demander un financement au Fonds mondial, les représentants de la société civile doivent réfléchir à des moyens pour actualiser le plan stratégique national ou pour constituer un « dossier d'investissement » suffisamment solide au vu des critères du Fonds mondial. Les conclusions de ce débat devront être intégrées aux recommandations que la société civile remettra

à l'instance de coordination nationale. Si la décision est prise de revoir ou d'actualiser le plan stratégique national ou d'élaborer un dossier d'investissement, les organisations de la société civile devront alors chercher à prendre part à ces processus de la même manière qu'elles participent au dialogue au niveau du pays. Il est également important que les organisations de la société civile rendent compte du processus et indiquent aux partenaires, comme le Fonds mondial, dans quelle mesure il a été inclusif (et donc solide). Les partenaires techniques dans le pays (notamment l'ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)) peuvent être des partenaires importants dans ce processus, puisqu'ils travaillent avec les autorités nationales à l'élaboration de dossiers d'investissement et participent à l'examen des plans stratégiques nationaux. Ils ont un rôle de négociation important à jouer pour intégrer la société civile et les populations clés à ces processus.

5 Veiller à ce que chaque étape du processus soit documentée, ouverte, inclusive et transparente

Les réunions de la société civile – tout comme le processus de dialogue au niveau du pays dans lequel elles s'intègrent – doivent être ouvertes, transparentes et inclusives. Une manière de le prouver consiste à rendre compte de toutes les consultations et réunions organisées, qu'il s'agisse de réunions en personne, de conférences téléphoniques ou de discussions en ligne. Les rapports devront indiquer la liste des invités et des participants, les sujets abordés, les décisions prises et les points de désaccord. Ils devront être rendus publics, sur des plateformes en ligne par exemple.

Il peut être intéressant d'inviter des personnes extérieures à la société civile à participer à certaines parties d'une réunion en qualité d'observateurs, ou à faire office d'animateurs ou de médiateurs. Il peut s'agir de décideurs nationaux, de donateurs, de partenaires donateurs, de représentants de réseaux régionaux ou de spécialistes régionaux des droits de l'homme, de partenaires techniques et/ou de membres de l'instance de coordination nationale qui ne représentent pas la société civile (en particulier, son président ou son vice-président). Leur participation pourra également garantir la transparence du processus et accroître la légitimité des résultats de la concertation. Cependant, il faudra veiller en permanence à faire en sorte que l'espace de discussion reste sûr pour les populations victimes de rejet social ou dont les comportements tombent sous le coup de la loi.

6 Examiner les dispositions de mise en œuvre en plus des priorités

Les organisations retenues comme maîtres d'œuvre – récipiendaires principaux et sous-réceptaires – ont une grande influence sur la manière dont sont mises en œuvre les subventions du Fonds mondial. Elles doivent disposer de capacités organisationnelles suffisantes pour gérer et distribuer les fonds, mais il est aussi particulièrement important qu'elles puissent travailler efficacement avec les communautés et les populations clés. Lorsque ces dernières sont marginalisées ou visées par la justice, il devient encore plus important que les maîtres d'œuvre soient capables d'accomplir leur mission dans un environnement défavorable.

En fin de compte, la décision concernant les modalités de mise en œuvre revient à l'instance de coordination nationale et doit être approuvée par le Fonds mondial. Les organisations de la société civile devraient toutefois examiner les critères de sélection des maîtres d'œuvre et donner leur avis sur ceux qui sont envisagés. Elles devront également débattre du rôle qu'elles pourront jouer dans la mise en œuvre et identifier des candidatures potentielles au sein de la société civile, pour que l'instance de coordination nationale et le Fonds mondial puissent les étudier.

7 Renforcer les systèmes de gouvernance interne de la



société civile dans le cadre du processus de concertation

Pour que la participation de la société civile soit maximale, il est nécessaire que celle-ci dispose de systèmes solides lui permettant de faire parvenir en permanence des commentaires, des conseils et des informations à l'instance de coordination nationale. Les organisations de la société civile devraient faire leur le principe de réunions ouvertes à tous qui est la marque du dialogue au niveau du pays. Elles pourraient par exemple définir un mandat pour toutes les personnes chargées de représenter la société civile, que ce soit en tant qu'organisateur du processus de concertation, membre de l'instance de coordination nationale, participant à l'examen du plan stratégique national ou à l'élaboration d'un dossier d'investissement, ou membre de l'équipe chargée de préparer la note conceptuelle du pays. Ces mandats pourraient se fonder sur les priorités définies au cours du processus de concertation. Il est également judicieux d'aborder très tôt et en toute franchise les questions suivantes : comment les subventions éventuellement accordées aux organisations de la société civile agissant en tant que bénéficiaire principal ou sous-bénéficiaires seront-elles gérées? Comment les fonds seront-ils distribués aux organisations communautaires en toute transparence, d'une manière permettant de répondre aux priorités de la riposte nationale aux maladies et d'optimiser les contributions des différentes organisations?

8 Utiliser les ressources du Fonds mondial et d'autres partenaires pour soutenir un dialogue réussi au niveau du pays

Le Secrétariat du Fonds mondial est en train de mettre au point des notes d'information, des présentations et d'autres ressources sur le nouveau modèle de financement. Il peut également communiquer les toutes dernières informations concernant l'appui technique et les financements possibles pour soutenir la participation de la société civile au dialogue au niveau du pays. Le personnel du Secrétariat du Fonds mondial est disponible à tout moment pour répondre aux questions techniques qui pourraient se poser⁴.

⁴ L'interlocuteur au Fonds mondial est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Pour trouver les coordonnées du gestionnaire concerné, sélectionnez l'onglet « Portefeuille » en haut de la page d'accueil du Fonds mondial, puis le pays souhaité dans le menu déroulant. Sur le côté droit de la page qui s'affiche figure le nom du gestionnaire de portefeuille du Fonds avec ses coordonnées.

Par ailleurs, le Fonds mondial pourra éventuellement apporter un appui technique ou financier aux processus de consultation de la société civile.

Les instances de coordination nationale pourront bénéficier d'un financement pour engager le dialogue avec les groupes constitutifs (notamment les organisations de la société civile) et pour traduire la documentation dans les langues locales si nécessaire. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires sur ce point en vous adressant à l'instance de coordination nationale ou au gestionnaire de portefeuille concerné. Le financement de l'instance de coordination nationale peut également servir à soutenir les activités organisées dans le cadre du dialogue au niveau du pays.

Les partenaires comme l'ONUSIDA ou les partenariats Faire reculer le paludisme et Halte à la tuberculose sont également susceptibles de fournir un appui technique et financier aux consultations de la société civile en lien avec le Fonds mondial.

Il existe de multiples outils et des ressources pour aider la société civile à s'organiser et à se réunir dans une démarche ouverte et inclusive. On citera notamment :

- ONUSIDA : Supporting community-based responses to AIDS, tuberculosis and malaria. A guidance tool for including community systems strengthening in proposals for the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/programmes/programmeffectivenessandcountriesupportdepartment/gfresourcekit/20110920_JC2170_community_systems_strengthening_en.pdf
- ICASO : Coordination avec les communautés. Guide sur les outils pour coordonner le rôle de la société civile. <http://www.icaso.org/?file=23939>
- Code de bonnes pratiques pour les ONG ripostant au VIH/sida. <http://www.hivcode.org/>
- UNAIDS, the PACT and The Global Fund, Making the Money Work for Young People : A participation tool for the Global Fund to Fight AIDS, TB and Malaria, 2014 (à paraître)
- ONUSIDA : Gender Assessment Tool, 2014 (à paraître)



9 Collaborer avec vos représentants à l'instance de coordination nationale pour préparer un document officiel et le soumettre

Les priorités qui ressortent des débats de la société civile devront être regroupées dans un recueil officiel de recommandations, qui sera remis à l'instance de coordination nationale. En plus d'exposer ces recommandations en détail (y compris celles concernant la qualité des plans stratégiques nationaux), le document devra décrire le processus qui a abouti à ces recommandations et citer toutes les organisations – y compris les groupes communautaires informels – qui ont approuvé son contenu, tout en prenant soin de ne pas nommer les individus ou les organisations dont la sécurité pourrait être compromise.

Le document devra inclure des recommandations portant sur:

- Les priorités devant figurer dans la note conceptuelle, en ce qui concerne les populations cibles et les programmes à envisager
- Les modalités de mise en œuvre en précisant notamment le rôle de la société civile
- La participation de la société civile et des populations clés à la préparation de la note conceptuelle

Le document devra être remis et présenté officiellement à l'instance de coordination nationale pour examen, le but étant idéalement que l'instance entérine ces recommandations. Pour y parvenir, il pourra s'avérer utile d'examiner préalablement les recommandations avec certains membres de l'instance, afin de s'assurer qu'ils comprennent la démarche et les recommandations et qu'ils y apporteront leur soutien. Dans

certains pays parmi les premiers à tester le nouveau modèle de financement, les organisations de la société civile ont passé en revue la liste des membres de l'instance de coordination nationale, puis envoyé des représentants auprès de membres influents pour s'entretenir avec eux des propositions de la société civile⁵.

10 Plaider pour une hausse des investissements publics dans la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et dans les systèmes de santé

Dans le cadre du nouveau modèle de financement, une partie de l'enveloppe allouée à un pays, qui représente 15 pour cent du montant total, ne peut être perçue que si le gouvernement augmente sa contribution à la riposte aux trois maladies ou aux activités connexes de renforcement des systèmes de santé. Il sera demandé aux gouvernements de fournir chaque année la preuve qu'ils ont tenu leurs engagements. Si tel n'est pas le cas, le financement du Fonds mondial pourra être revu à la baisse de manière proportionnelle. La société civile peut ici jouer un rôle essentiel en encourageant le gouvernement à engager des moyens supplémentaires et à respecter ces engagements.

⁵ La liste complète des membres de l'instance de coordination nationale, avec toutes leurs coordonnées, est disponible sur la page du pays. Rendez-vous sur la page d'accueil du Fonds mondial, sélectionnez l'onglet « Portefeuille » en haut de la page, puis le pays souhaité dans le menu déroulant. Sur la page de l'instance de coordination nationale s'affiche la liste des membres, ainsi que le secteur qu'ils représentent et leurs coordonnées complètes.

De quelle manière la société civile devrait-elle participer à l'élaboration d'une note conceptuelle et à l'établissement d'une subvention?

PRINCIPES D'UNE PARTICIPATION À L'ÉLABORATION D'UNE NOTE CONCEPTUELLE

Les principes d'une participation de la société civile à l'élaboration d'une note conceptuelle sont les mêmes que ceux qui ont été exposés plus haut concernant le dialogue au niveau du pays. Avant toute chose, le processus doit être inclusif, ouvert et transparent. Il y a cependant une différence importante entre les deux, du fait que la préparation de la note conceptuelle fera sans doute appel à une équipe plus restreinte affectée à cette tâche. Les organisations participant à ce processus ont la responsabilité de rappeler les priorités identifiées lors des consultations de la société civile.

CONSEILS PRATIQUES POUR ASSURER LA PARTICIPATION

1. Demander à ce que les membres de l'équipe de rédaction soient choisis en fonction de leurs compétences dans les domaines prioritaires et d'une capacité reconnue à représenter efficacement le point de vue des groupes constitutifs, et non sur leurs seules aptitudes rédactionnelles. Les membres de l'instance de coordination nationale chargés de rédiger la note conceptuelle forment ce qu'on appelle souvent « l'équipe de rédaction ». Les personnes qui la composent devraient être choisies en fonction de leurs compétences techniques, de leur mérite et d'une capacité reconnue à débattre efficacement, plutôt qu'en fonction de leurs relations ou de leur personnalité. Il convient en outre de garantir un équilibre entre hommes et femmes.

Les représentants de la société civile dans l'instance de coordination nationale doivent convenir avec celle-ci qu'ils entendent nommer les membres de l'équipe de rédaction en fonction du mandat défini au cours de la consultation de la société civile. Ils doivent également aborder la question du nombre de membres issus de la société civile dans l'équipe de rédaction. Dans leurs efforts pour être présentes dans l'équipe de rédaction, les organisations de la société civile peuvent insister sur les nombreuses priorités techniques identifiées au cours du processus de concertation. Si nécessaire, sollicitez le soutien de partenaires crédibles, par exemple, des donateurs, des partenaires techniques ou le gouvernement.

2. Ne pas travailler seul

Dans de nombreux pays, l'équipe de rédaction a compté plusieurs représentants de la société civile. Le travail d'équipe et les partenariats rendent plus facile la participation au processus de rédaction pour ce qui est des aspects techniques et du plaidoyer.

La taille et la composition de l'équipe de rédaction sont laissées à l'appréciation de l'instance de coordination nationale avec

laquelle les représentants de la société civile doivent convenir à l'avance du nombre de participants issus de leurs rangs pour chaque note conceptuelle élaborée. Au cours de ce processus, les représentants de la société civile peuvent et doivent continuer à consulter leurs groupes constitutifs, en particulier sur les points qui engendrent des désaccords au sein de l'équipe de rédaction. Cette consultation permanente de la société civile devrait faire partie du mandat des membres de l'équipe.

3. Demander un soutien

Des spécialistes de différents domaines pourront apporter un appui technique aux différents groupes, y compris à la société civile. Certaines ressources utiles ont été citées plus haut au point 8.

4. Être prêt et s'appuyer sur de multiples sources, notamment du Fonds mondial, pour étayer les positions de la société civile

Les contributions de la société civile à la préparation de la note conceptuelle doivent provenir essentiellement des recommandations formulées au cours de la concertation nationale et s'appuyer autant que possible sur des preuves solides. Cependant, les représentants de la société civile feront également appel à d'autres sources d'information. Il peut s'agir des plans stratégiques nationaux, des normes internationales et, naturellement, des notes d'information du Fonds mondial, en particulier les notes portant sur le renforcement des systèmes communautaires, les droits de l'homme et l'élimination des obstacles juridiques, les populations clés et l'égalité de genre. Ces notes d'information, ainsi que celles portant sur chaque maladie et sur le renforcement des systèmes de santé, décrivent les modules et les interventions que le Fonds mondial est prêt à soutenir, et expliquent les raisons qui justifient leur intégration dans les programmes. Les représentants de la société civile dans l'équipe de rédaction doivent se familiariser avec ces modules et ces justifications, puisqu'ils serviront de fondement à la note conceptuelle et permettront à la société civile de proposer des activités visant à supprimer les obstacles qui empêchent d'accéder aux services, en particulier dans les domaines programmatiques jugés discutables par certaines instances de coordination nationale. Les notes d'information sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.theglobalfund.org/fr/fundingmodel/support/infonotes/>

Si, après avoir suivi toutes les étapes ci-dessus, vous constatez que vous ne parvenez toujours pas à participer de manière significative aux processus du Fonds mondial, vous pouvez en informer le gestionnaire de portefeuille du Fonds pour votre pays ou l'équipe du Secrétariat en charge des questions liées aux communautés, aux droits et à l'égalité de genre, que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : CivilSocietyHub@theglobalfund.org

PARTICIPATION À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SUBVENTION

Ainsi que le laisse entendre la présentation qui vient d'être faite du nouveau modèle de financement, les notes conceptuelles donnent une description générale et stratégique des priorités nationales et représentent une demande de financement globale. Une fois la note conceptuelle approuvée, le Secrétariat du Fonds mondial collabore avec l'instance de coordination nationale et les récipiendaires principaux désignés pour transposer la note dans un accord de subvention qui régira le décaissement des fonds. Comme pour les autres étapes, le Fonds mondial juge utile d'organiser un dialogue au niveau des pays au stade de l'établissement des subventions. Les organisations de la société civile peuvent et doivent

continuer à coopérer avec le Secrétariat du Fonds mondial et les récipiendaires principaux, que ceux-ci soient, ou non, issus de ses rangs, pour établir dans les détails le plan de mise en œuvre et le budget de la subvention, car c'est à ce moment-là que les programmes spécifiques sont élaborés et que de nombreux détails sont réglés. Les recommandations formulées pendant la consultation de la société civile restent pertinentes à ce stade. Ainsi, comme lors de la préparation de la note conceptuelle, les organisations de la société civile devraient déléguer des représentants pour participer, d'une manière ouverte et transparente, aux discussions sur l'établissement des subventions.



Annexe

EXEMPLE D'ORDRE DU JOUR D'UNE RÉUNION ORGANISÉE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION NATIONALE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Inscription

Allocution de bienvenue et présentation

Convenir de l'ordre du jour et des objectifs de la réunion.

1. Échanger des informations sur la situation actuelle de la riposte aux trois maladies.
2. Quelles sont les forces et les faiblesses actuelles de la contribution de la société civile à la riposte nationale aux trois maladies?
3. Quel soutien les groupes d'appui technique et les partenaires sont-ils en mesure d'apporter à l'organisation des réunions de la société civile?
4. Sur la base de ces informations, établir des priorités provisoires à incorporer dans la note conceptuelle du pays.
5. Préparer la poursuite des consultations et des concertations si nécessaire
6. Préparer la participation active de la société civile à la rédaction de la note conceptuelle.

Séance I : Comprendre le Fonds mondial

Connaître les subventions en cours dans votre pays et comprendre le nouveau modèle de financement du Fonds mondial, notamment le genre de programmes que le Fonds mondial soutiendra pour renforcer les systèmes de santé et les systèmes communautaires et pour traiter les problèmes de droits de l'homme et d'égalité de genre. Prévoir du temps pour la discussion et les questions/réponses.

PAUSE

Séance II : Situation actuelle

Quelle est la situation actuelle de la riposte aux trois maladies? Quels sont les besoins non satisfaits? Quel est l'état actuel du plan stratégique national? Est-il suffisamment solide selon les critères de la société civile et du Fonds mondial? Les obstacles ont-ils été clairement identifiés? Est-ce que des stratégies pertinentes en rapport avec les droits de l'homme, l'égalité de genre et les systèmes communautaires ont été identifiées pour éliminer ces obstacles? Notez que ces présentations doivent non seulement contenir une description des données épidémiologiques actuelles (y compris des lacunes dans ces données), mais aussi dresser un tableau de la couverture actuelle des services de santé et fournir une analyse des déficits de financement. Prévoir du temps pour la discussion et les questions/réponses.

DÉJEUNER

Séance III : Travail en petits groupes

En fonction des séances du matin, des groupes sont formés pour traiter des thèmes particuliers, par exemple : les traitements, la prévention, la prise en charge et le soutien; le renforcement des systèmes communautaires; le renforcement des systèmes de santé; les droits de l'homme. Les organisateurs doivent s'assurer que chaque sous-groupe de la société civile – populations clés, défenseurs de l'égalité de genre, personnes touchées par les maladies, organisations non gouvernementales – est bien représenté dans chaque groupe thématique. Le travail en petits groupes consistera à réfléchir à des interventions prioritaires qui seront discutées en séance plénière.

PAUSE

Séance IV : Gouvernance interne

Évaluer les forces et les faiblesses des mécanismes de consultation utilisés par la société civile par rapport aux processus du Fonds mondial dans votre pays, et convenir de mesures correctives. Définir le mandat des membres de l'équipe de rédaction et convenir d'une procédure simple pour désigner et sélectionner les participants.

Séance V : Mesures à prendre et étapes suivantes

Fixer une date à laquelle la liste provisoire des priorités pourra faire l'objet d'un examen et de consultations supplémentaires. Qui aura la responsabilité de rechercher et de recueillir des avis supplémentaires? Quels sous-groupes absents de la consultation devraient être contactés en particulier? Qui va s'en charger?

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Chemin de Blandonnet 8

1214 Vernier

Genève (Suisse)

Tél. : +41 58 791 1700

Télécopie : +41 58 791 1701

www.theglobalfund.org

info@theglobalfund.org

 www.facebook.com/theglobalfund

 www.twitter.com/globalfundnews

Source photographique:

Fonds mondial / John Rae

Ce guide a été mis au point en collaboration avec les membres de l'équipe spéciale du Plan d'action commun pour une participation renforcée de la société civile et les groupes qu'ils représentent. Cette équipe est composée de représentants du Fonds mondial, de partenaires techniques et de représentants de la société civile, des populations clés et des organisations de défense des droits de l'homme et de l'égalité de genre

ISBN : 978-92-9224-408-8